

# Tableau annuel d'avancement

au Grade de ..... *Animateur Principal 1ère classe*

ARRETE n° *28* /2020

Le Maire ou le Président de ..... *THEZA*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret *2011-558 du 20/5/2011* modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ..... *Animateurs*

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du ..... *04 Mars 2020*

## ARRETE

### Article 1 :

*Animateur Principal 1ère classe*

Le tableau annuel d'avancement au grade de ..... est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade	Promouvable à la date du
1 - M. <i>Julien SANTANA</i>	<i>Animateur Principal 1ère classe</i>	<i>01/01/2020</i>
2-.....	.....	...../...../2020
3-.....	.....	...../...../2020

### Article 2 :

Le Directeur Général Adjoint est chargé d'assurer la publicité de cet arrêté et son exécution.



Fait à Perpignan *THEZA*

Le, *6 Mars 2020*

### QUALITE

NOM/PRENOM

*Jean-Jacques THIBAUT Maire.*

Le Maire, le Président  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

